



DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Le 20 Février 2023

Mesdames et Messieurs les membres du
Conseil Municipal

62180 RANG-DU-FLIERS

Madame, Monsieur et Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir assister à une réunion ordinaire du conseil municipal le **Lundi 27 février 2023, à 19 heures 00**, en son lieu ordinaire place de la paix.

ORDRE DU JOUR

- Détermination du quorum – appel nominal
- Ouverture de la séance
- Désignation du secrétaire de séance
- Porter à connaissance des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal au Maire par délibération en date du 24 Mai 2020.
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 Novembre 2022

Ordre du jour du 27 Février 2023

Administration générale

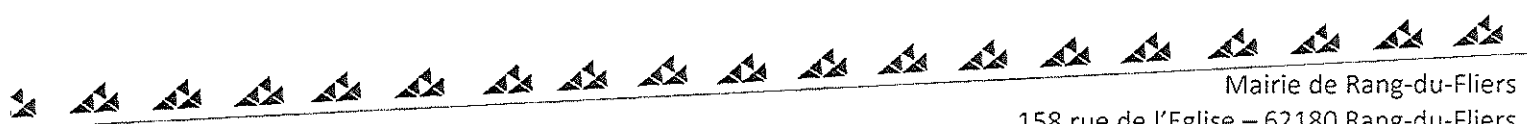
1. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération des Deux Baies en Montreuillois pour le transport et l'action sociale
2. Dénomination d'une place publique : Place du Général de Gaulle
3. Approbation de l'obligation de réaliser des travaux de ravalement de façades et détermination d'un périmètre dans le cadre de la 1^{ère} phase de réalisation de travaux concernant l'inscription de la commune de Rang-du-Fliers sur la liste des communes autorisées à recourir à la procédure du ravalement obligatoire des façades
4. Organisation du temps scolaire : maintien de la semaine de 4 jours
5. Tarifs des Accueils Collectifs de Mineurs sans Hébergement et des Mercredis Récréatifs
6. Tarifs de la cantine et de la garderie extrascolaires
7. Tarifs de la cantine et de la garderie périscolaires
8. Participation des communes d'Airon-Saint-Vaast et Airon-Notre-Dame pour leurs enfants scolarisés à Rang-du-Fliers
9. Demande de reconnaissance de la commune de Rang-du-Fliers en station classée
10. Contrat-Cadre entre la CA2BM et la ville de Rang-du-Fliers pour la mutualisation des progiciels « Paye-Comptabilité »

Urbanisme

11. Substitution au bénéfice de la « SCCV Le Clos des Treilles » en lieu et place de la société « ERMES Investissement » pour l'acquisition de la parcelle AK 114 et la réalisation d'un ensemble de 16 logements

Finances

12. Garantie à 1^{ère} demande pour l'Agence France Locale
13. Mise en place d'une Taxe d'Habitation pour les Logements Vacants
14. Renouvellement du marché des assurances



15. Modification de l'engagement de 25% des dépenses d'investissement sur le budget primitif 2023
16. Actualisation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour 2024
17. Actualisation des tarifs de la Taxe de séjour pour 2024

Questions diverses

Clôture de la séance



Le Maire,

Claude COIN

Nota : Conformément à l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales, il est rappelé qu'un conseiller municipal, empêché d'assister à une séance, peut donner, à un collègue de son choix, pouvoir écrit de voter en son nom.

